



*Communiqué*

## **Relaxe pour l'inspectrice du travail Laura Pfeiffer et le salarié lanceur d'alerte !**

Le 14 septembre 2016 s'est déroulé à Chambéry le procès en appel du jugement du tribunal correctionnel d'Annecy, le 4 décembre 2015, qui a condamné Laura Pfeiffer, alors inspectrice du travail de l'entreprise Tefal, et le salarié lanceur d'alerte. Ils avaient été condamnés en première instance à 3500 euros d'amende avec sursis, notamment pour violation du secret professionnel et recel de documents volés.

400 personnes se sont réunies devant le Palais de justice de Chambéry (Savoie) à l'initiative de l'intersyndicale du ministère du travail (CGT, SUD, FO, FSU, CNT), des syndicats CGT, FO, Solidaires, FSU et CNT du département et des syndicats de l'entreprise Tefal.

De nombreuses interventions militantes sont venues témoigner des mises en cause judiciaires et disciplinaires à l'encontre de celles et ceux qui protègent les droits et la santé des salariés ou dénoncent les délits des grandes entreprises : médecin du travail, syndicalistes (Tefal, Goodyear, Air France, La Poste), association Anticor...

### ***Un réquisitoire inacceptable !***

A l'issue de l'audience, la Procureure de la Cour d'appel de Chambéry a requis les mêmes peines. Cette réquisition est inacceptable ! Elle est le signe d'une remise en cause profonde de l'indépendance de l'inspection du travail, garantie par l'OIT, et de la protection des lanceurs d'alerte.

A l'origine de l'« affaire Tefal », un salarié avait remis des documents à Laura Pfeiffer prouvant les manœuvres de la direction de l'usine TEFAL à Romilly (Haute-Savoie) pour tenter de l'écartier. Ces documents ne laissaient aucun doute sur le caractère délictueux de ces agissements, avec la complicité de la hiérarchie de l'inspectrice du travail. Elle avait transmis ces documents aux organisations syndicales du ministère pour assurer sa défense et dénoncer les pressions.

### ***Le silence délibérément coupable de la ministre du travail, Myriam El Khomri***

Depuis trois ans, aucun soutien public n'est venu du ministère du travail et des directions départementales et régionales du travail (Direccte) pour condamner les agissements de TEFAL et soutenir notre collègue Laura Pfeiffer. La ligne politique de la Ministre est de ne pas

Adresse postale : Sud Travail Affaires sociales - Ministère du Travail - 14 avenue Duquesne, 75350 Paris SP 07

Site internet : [www.sud-travail-affaires-sociales.org](http://www.sud-travail-affaires-sociales.org)

Mail : [syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr](mailto:syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr)

soutenir Laura Pfeiffer et par extension l'inspection du travail. Le 14 septembre 2016 encore, aucun représentant de l'administration n'était présent pour soutenir notre collègue : ni le directeur départemental, ni le directeur régional, ni le directeur de la Direction générale du travail (DGT).

Cette absence visible et publique est inadmissible. Elle encourage fortement TEFAL, et les employeurs en général, à mettre en cause pénalement les agents de contrôle de l'inspection du travail. Elle donne crédit aux Procureurs de la République qui veulent « *faire le ménage* » à l'inspection du travail, comme l'avait déclaré le Procureur d'Annecy, Eric Maillaud. Elle incite la hiérarchie de l'inspection du travail à abandonner ses agents face à la délinquance patronale.

Nous demandons une nouvelle fois la reconnaissance des accidents de service de Laura Pfeiffer, demandes sur lesquelles le Ministère refuse depuis des mois de se prononcer. Ce silence est inacceptable et maintient notre collègue dans une situation de plus en plus fragile.

### ***Il faut stopper la criminalisation de l'action syndicale***

Mais bien au-delà, c'est une attaque contre les salariés, les syndicalistes du privé qui se battent pour ne pas laisser au patronat les mains libres pour licencier, discriminer, détruire massivement des emplois.

La criminalisation de l'action syndicale, les mises en cause de salariés lanceurs d'alerte ou de médecins du travail et d'agents de l'inspection du travail se situent dans la même logique que la destruction progressive du Code du travail par les gouvernements successifs, dont la Loi Travail El Khomri est le dernier exemple.

Nous continuerons à mener les combats, sur le terrain social comme juridique, pour défendre des droits protecteurs pour les travailleuses et les travailleurs.

### **Nous demandons la relaxe de Laura Pfeiffer et du salarié lanceur d'alerte !**

Le délibéré sera rendu le 16 novembre 2016.